



La mobilité des agents territoriaux

Par Edith VAURE,
ex-responsable du service population,
ville de Blagnac

et Marie-Pierre DROZ,
directrice des affaires juridiques,
ville de Rouen
(éditions précédentes)



Repères 8 - Juillet-Août 2025

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
<https://boutique.territorial.fr/>

Ont contribué à la rédaction initiale de ce classeur :
Pierrick LOZE et Renan WURM

Ce classeur est dirigé par
Delphine DESCHAMPS, DGS de l'ENSM Le Havre

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction
et indiquons systématiquement les sources des schémas, images,
tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression
d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :
nathalie.marion@territorial.fr.



Sommaire

Introduction

Partie 1

La mise à disposition des fonctionnaires territoriaux

Introduction

I • Le régime de la mise à disposition

Préambule

A - Le champ d'application de la mise à disposition

B - Les conditions de mise en œuvre de la mise à disposition

1. La convention de mise à disposition

2. Rôle de l'arrêté

3. L'obligation de remboursement

C - La durée de la mise à disposition

II • La situation de l'agent mis à disposition

Préambule

A - Les conditions de travail

B - Les congés

1. Les congés annuels et bonifiés

2. Les congés de maladie ordinaire

3. Les autres congés

C - La rémunération

D - L'entretien professionnel et la discipline

E - La formation

F - La carrière

G - La protection fonctionnelle

H - Tableaux récapitulatifs

III • Les innovations majeures de la mise à disposition

Préambule

A - Le temps partagé

1. Définition

2. Des mesures particulières

3. La durée de la mise à disposition

B - La mise à disposition des agents contractuels de droit public

1. Modalités

2. Situation de l'agent

3. Procédure

C - La mise à disposition de fonctionnaires dans le cadre d'un mécénat de compétences

1. Les agents concernés

2. Les modalités de la mise à disposition

3. La situation de l'agent
4. Le remboursement
5. Bilan

D - La fin de la mise à disposition

1. Avant le terme prévu
2. À l'issue de la mise à disposition

E - Les régimes spécifiques de mise à disposition

1. La mise à disposition effectuée par un centre de gestion
2. La mise à disposition d'agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (assistants et conseillers en prévention)
3. La mise à disposition d'agents chargés d'une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI)
4. La mise à disposition des policiers municipaux

Annexes de la partie 1

Partie 2

La disponibilité des fonctionnaires territoriaux

I • Les différents cas de disponibilité

Préambule

A - Les cas de mise en disponibilité d'office

1. Les disponibilités d'office dans l'attente d'une réintégration
2. La disponibilité d'office pour raison de santé
3. L'exercice de fonctions de membre de gouvernement ou d'un mandat

B - Les cas de mise en disponibilité de droit sur demande

1. Les différents cas et régimes des disponibilités de droit
2. Le contrôle des conditions

C - Les autres cas de mise en disponibilité sur demande

1. La disponibilité pour études ou recherches présentant un caractère d'intérêt général
2. La disponibilité pour convenances personnelles, cas général (article 21/b du décret)
3. La disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise

II • Le régime juridique et la situation du fonctionnaire en disponibilité

Préambule

A - Le régime juridique de la disponibilité

1. Le fait générateur de la disponibilité
2. La décision de l'administration
3. La fin de la disponibilité

B - La situation du fonctionnaire en disponibilité

1. Le régime de la disponibilité au regard de la carrière et du statut de fonctionnaire
2. La protection sociale du fonctionnaire en disponibilité
3. Maintien des droits à l'avancement pour les fonctionnaires exerçant une activité professionnelle

III • Le renouvellement de la disponibilité

Modalités

IV • La réintégration du fonctionnaire en disponibilité

Préambule

A - Le droit à la réintégration

1. *Le principe du droit à la réintégration*
2. *Les conditions du droit à réintégration*

B - Les modalités du droit à la réintégration

1. *Le régime des réintégrations de plein droit*
2. *Le régime des réintégrations de simple droit*
3. *Le contrôle des motifs relatifs au refus de réintégration d'un fonctionnaire en disponibilité*
4. *La consultation obligatoire de la commission administrative paritaire*
5. *La réintégration pour ordre en vue d'une mutation ou d'un détachement*

Annexes de la partie 2

Partie 3

Le détachement

Introduction

I • Les cas de détachement

Préambule

A - Les détachements discrétionnaires

1. *Détachements prévus par l'article 2 du décret n° 86-68 du 13 janvier 1986*
2. *Détachements particuliers prévus par divers textes*

B - Les détachements de droit

C - Durée

D - Le détachement d'office en cas d'externalisation de service (article 25° b du décret n° 86-68 du 19 janvier 1986)

1. *Agents concernés*
2. *Conditions du détachement d'office*
3. *La carrière*
4. *La protection sociale*
5. *Renouvellement du détachement d'office*
6. *Fin du détachement*

E - Le détachement faisant suite à une suspension du fonctionnaire

F - L'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement

1. *Les bénéficiaires*
2. *Conditions de dépôt des candidatures*
3. *Étude des candidatures*
4. *Durée et fin du détachement*
5. *Formation*

II • Les conditions de détachement

A - La conformité aux cas visés par le texte de loi

B - La demande écrite de l'agent

- 1. Cas d'une première demande de détachement*
- 2. Cas d'une deuxième demande de détachement*

C - Le double détachement (article L.513-20 du CGFP)

D - Les agents concernés

E - La position d'activité de l'agent

F - La rémunération de l'agent

G - La vacance d'emploi dans la collectivité d'accueil

H - L'étude de la demande de détachement par la collectivité d'accueil

I - La décision de la collectivité d'origine

J - Le détachement est prévu par le statut particulier du cadre d'emplois d'accueil de l'agent

III • Le renouvellement du détachement

IV • Les effets du détachement

Préambule

A - Les effets du détachement sur l'agent

- 1. Les effets du détachement sur l'évaluation de l'agent*
- 2. Les effets du détachement sur l'avancement de l'agent*
- 3. Les effets du détachement sur la retraite de l'agent*
- 4. Les effets du détachement sur l'exercice des fonctions de l'agent*
- 5. Les effets du détachement sur la gestion de la carrière de l'agent*
- 6. Les effets du détachement sur la rémunération de l'agent*
- 7. Les effets du détachement sur le régime disciplinaire de l'agent*
- 8. Les effets du détachement sur l'abandon de poste de l'agent*
- 9. Les effets du détachement sur la situation de maladie et de maternité de l'agent*
- 10. Les effets du détachement sur les droits et obligations de l'agent*
- 11. Protection juridique : le détachement irrégulier d'un agent ne peut lui être reproché*
- 12. Le champ d'application de la protection fonctionnelle aux agents placés en détachement*
- 13. Les effets du détachement sur le compte épargne-temps des agents*
- 14. Les effets du détachement sur le régime de Sécurité sociale*

B - Les effets du détachement sur les collectivités

- 1. Les effets du détachement sur la collectivité d'origine*
- 2. Les effets du détachement sur la collectivité d'accueil*

V • La fin du détachement

A - La réintégration dans la collectivité d'origine

- 1. La fin normale du détachement*
- 2. La fin anticipée du détachement*
- 3. Compétence de l'administration d'origine*

B - L'intégration dans l'emploi de détachement

Partie 4

L'intégration directe

Introduction

I • Procédure

A - Conditions

1. *L'existence de l'emploi au tableau des effectifs*
2. *La demande de l'agent et l'accord de l'administration d'origine*

B - Décision

II • Rémunération

Partie 5

La mutation

Introduction

I • La mutation interne (ou changement d'affectation)

A - Définition

B - Bénéficiaires

1. *Les fonctionnaires stagiaires*
2. *Les fonctionnaires placés en congé pour raison de santé*
3. *Les agents contractuels de droit public*

C - Procédure

1. *L'existence d'un emploi vacant*
2. *La publicité de la vacance du poste*
3. *La demande de l'agent*
4. *La saisine du comité social territorial*
5. *La décision de l'autorité territoriale*

D - Les conséquences de la mutation

1. *L'obligation de rejoindre la nouvelle affectation*
2. *Carrière et la rémunération*
3. *Le remboursement des frais de changement de résidence*

II • La mutation externe

A - Définition

B - Bénéficiaires

C - Procédure

1. *L'existence d'un emploi vacant*
2. *La candidature de l'agent*
3. *Le choix de la collectivité*
4. *Compensation financière en cas de mutation dans les trois années qui suivent la titularisation*

D - Les conséquences de la mutation

- 1. Rémunération*
- 2. Indemnisation des frais de changement de résidence*
- 3. Compte épargne-temps*
- 4. Congés annuels*